

Un Nouveau Pacte (Ahd Jadid)

La voie du Soudan vers la paix, le relèvement national et la renaissance — La Charte et le Résumé exécutif

Adil Abdelaati

Septembre 2026 — deuxième édition

La Charte du Nouveau Pacte

Préambule

Nous, soussignés, partis, mouvements, syndicats, organisations et personnes, de l'intérieur du Soudan et de sa diaspora, et d'horizons intellectuels et politiques divers ;

Conscients que le Soudan traverse le moment le plus dangereux de son histoire depuis l'indépendance ; que la guerre déclenchée le 15 avril 2023 a tué des dizaines de milliers de personnes, déplacé des millions d'autres, détruit des villes et des villages, et révélé l'échec de l'État tel qu'il a été construit depuis l'indépendance ;

Convaincus que reproduire cet État reviendrait à reproduire la guerre, et que la sortie de crise ne passe ni par la seule fin des combats, ni par le seul changement des dirigeants, mais par un nouveau pacte politique dans lequel les Soudanais s'accordent sur les fondements de leur État avant de s'accorder sur celui qui le gouverne ;

Respectueux de nos différences intellectuelles et politiques, convaincus que ce qui nous unit est bien plus grand que ce qui nous divise, et qu'un désaccord organisé sous des règles convenues est une source de force et non de faiblesse ;

Nous nous engageons à ce qui suit :

I. Les douze principes

1. Mettre fin à la guerre. Mettre fin à la guerre est une priorité nationale suprême qui prime sur tout différend. Nous œuvrons à y mettre fin, par la voie militaire ou négociée, à des conditions qui préservent l'unité de l'État et sans récompenser les crimes, et nous rejetons l'exploitation de sa poursuite à des fins politiques.

2. Un Soudan uni et souverain. Le Soudan est une seule patrie, par sa terre et son peuple. Nous rejetons sa partition, l'existence de toute autorité parallèle et la présence de toute base militaire étrangère sur son sol ; et nous nous engageons à une neutralité positive dans les conflits de la région.

3. Une seule armée nationale. Le Soudan a une seule armée nationale détenant le monopole des armes : professionnelle, hors de la politique et de l'économie, soumise à l'autorité civile.

Nous ne reconnaissons aucune formation armée en dehors d'elle, sous quelque nom ou prétexte que ce soit.

4. Un État civil. L'État que nous voulons est un État civil qui se tient à égale distance de toutes les religions et croyances, les respecte toutes, et n'en fait pas un instrument de discrimination entre les citoyens ni d'incitation.

5. L'égalité de citoyenneté. La citoyenneté est le fondement des droits et des devoirs. Il n'y a pas de discrimination entre Soudanais fondée sur la région, l'ethnie, la religion, le sexe, la culture ou la langue. Nous nous engageons à ce que les femmes occupent au moins un tiers des postes de décision et à ce que les jeunes y aient leur place.

6. La primauté de la constitution et l'État de droit. La constitution est suprême, la loi s'impose au gouvernant avant le gouverné, et la justice est indépendante. Nous nous engageons à l'intégrité et à la transparence, et nous tenons la corruption pour un crime contre le peuple.

7. Les droits et libertés fondamentaux. Les droits et libertés sont inviolables et aucune autorité ne peut les restreindre : liberté d'expression, d'association, de croyance et de circulation, et sûreté de la personne, des biens et du domicile.

8. Justice et réconciliation. Il n'y a pas de paix sans justice. Aucune amnistie pour les crimes de guerre, le génocide ou les crimes contre l'humanité, et aucun châtiment collectif ; mais des procès individuels équitables, la manifestation de la vérité, la réparation des victimes, et des réconciliations communautaires qui reconstruisent la paix civile.

9. Une gouvernance décentralisée. Les régions sont partenaires de l'État et non subordonnées au centre. Nous nous engageons à une gouvernance décentralisée qui leur accorde des pouvoirs réels et une juste part de la richesse selon une formule publiée.

10. Une économie productive et juste. L'économie que nous voulons repose sur la production, l'investissement, la justice sociale et le savoir ; elle soustrait les deniers publics et les ressources à l'emprise des appareils sécuritaires et des corrompus ; elle protège les plus vulnérables ; et elle préserve le droit des générations futures aux richesses du pays.

11. Des élections libres et l'alternance pacifique. Le pouvoir ne s'obtient que par des élections libres et régulières, et ne se conserve que par elles. Nous rejetons les coups d'État, les tenons pour des crimes imprescriptibles, et rejetons tout recours aux armes ou à l'étranger.

12. Une transition limitée dans le temps. La transition ne dépassera pas trente-six mois, et l'objectif est de tenir les élections au trentième mois. Nous considérons toute prolongation comme un crime constitutionnel, et nous nous engageons à remettre le pouvoir aux élus, dans les délais.

II. Ce sur quoi nous acceptons de différer

Nous reconnaissons que de nombreuses questions restent ouvertes au dialogue national et à la compétition démocratique : le système de gouvernement permanent, le nombre de régions dans l'État permanent, le mode de scrutin, les modalités de la justice transitionnelle et les politiques économiques et sociales détaillées. Chaque signataire conserve le droit d'exposer sa vision, de la

défendre pacifiquement et de concourir sur cette base. **En définitive, nous nous en remettons au dialogue national et à la volonté du peuple.**

III. Règles de conduite politique

Nous nous engageons, en tant que personnes et institutions, à :

1. **Ne pas promettre ce que nous n'avons pas les moyens de réaliser**, et à dire clairement lorsque nous n'avons pas la réponse.
2. **Déclarer notre patrimoine** en entrant dans toute fonction publique et en la quittant, et à en accepter le contrôle.
3. **Ne pas utiliser les fonctions publiques à des fins personnelles, familiales ou partisans**, et à déclarer tout conflit d'intérêts.
4. **Accepter les résultats des élections**, quels qu'ils soient, et remettre les fonctions dans les délais.
5. **Ne pas recourir aux armes ni à l'étranger** dans tout différend politique.
6. **Ne pas créer d'organisations armées**, ni de cellules partisans au sein des forces régulières.
7. **Rejeter le discours de haine**, raciste, régionaliste ou religieux, sans jamais le justifier.
8. **Pratiquer la démocratie au sein de nos organisations**, élire périodiquement nos dirigeants et publier nos budgets.
9. **Publier nos réussites et nos échecs** dans des rapports publics, et accepter de rendre des comptes.
10. **Respecter le droit des autres à différer**, et mener nos désaccords par l'argument et non par l'accusation de trahison.
11. **N'accepter aucun financement de gouvernements étrangers ou d'appareils sécuritaires** pour notre action politique.
12. **Placer l'intérêt du Soudan au-dessus de l'intérêt du parti, du groupe et de la personne.**

IV. La voie de transition à laquelle nous nous engageons

Nous appelons à une transition civile ordonnée et nous engageons à y œuvrer, selon la séquence suivante :

1. **L'Assemblée constituante de transition d'abord** : formée par décision du Conseil de souveraineté, après une consultation publiquement annoncée, composée de cent membres représentant les régions et les compétences nationales, dont au moins un tiers de femmes. C'est elle qui adopte la constitution de transition, approuve le gouvernement et le contrôle pendant toute la transition, et sans l'accord de laquelle aucune modification constitutionnelle n'est possible.
2. **Le Gouvernement de relèvement national** : civil, largement représentatif, composé de personnes compétentes, aux missions et à la durée définies ; chargé de mettre fin à la guerre, des secours, de la reconstruction, des arrangements de sécurité, de l'accueil du dialogue national et de la préparation d'élections libres.

3. **Le dialogue national entre Soudanais** : conduit par une instance indépendante, sans tutelle intérieure ni extérieure, aboutissant à une charte nationale inclusive.
4. **La constitution permanente et les élections générales** : une constitution adoptée par référendum populaire, des élections libres, et la remise du pouvoir aux élus.

Nous nous engageons en outre à ce que les membres de l'Assemblée constituante et du gouvernement de transition ne se présentent pas aux premières élections générales qui suivront. Ceux qui conduisent une transition doivent travailler à sa réussite, non à la remporter.

V. Adhésion et engagement

1. **La présente Charte est ouverte** à tous ceux qui en acceptent les principes et les règles : partis et mouvements, syndicats et associations professionnelles, organisations de la société civile, administrations traditionnelles, et personnes, au pays et dans la diaspora.
2. **L'adhésion n'efface ni l'identité**, ni le programme, ni l'indépendance de ceux qui adhèrent, et n'exige pas l'accord sur chaque détail de la vision « Nouveau Pacte ».
3. **Aucune entité disposant d'une aile armée ne peut adhérer**, ni aucune personne accusée ou condamnée pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou corruption.
4. **La signature est au nom de son auteur**, et le nom n'est publié dans la liste des signataires qu'avec son accord exprès. La signature compte pleinement sans publication du nom pour ceux qui vivent dans des conditions peu sûres.
5. **Tout signataire peut se retirer** par déclaration écrite.
6. **La Charte peut être révisée** en cas de besoin, par décision des deux tiers de la Conférence générale du bloc du Nouveau Pacte, **sans toucher aux douze principes**.

En signant cette Charte, nous déclarons non seulement adhérer à une vision politique, mais nous engager à de nouvelles règles de la vie politique soudanaise, et nous considérer comme partie d'un nouveau pacte pour notre pays.

Signature

Nom / Organisation :

Qualité (personne / parti / mouvement / syndicat / organisation / autre) :
.....

Lieu de résidence :

J'accepte la publication de mon nom dans la liste des signataires : ☐ Oui ☐ Non

Signature : **Date** :

Résumé exécutif

En quelques mots

« Un Nouveau Pacte » est la vision d'un Soudan uni, civil, démocratique, régi par le droit, dont l'armée nationale détient le monopole des armes, où le pouvoir et la richesse sont répartis équitablement, où les citoyens sont égaux, où le peuple choisit ses dirigeants par les urnes, et dont l'économie repose sur la production, l'investissement, le savoir et l'intégration avec l'Afrique et le monde.

Cette vision n'est ni le programme d'un parti ni un manifeste de campagne. C'est un socle programmatique présenté aux Soudanais à une double fin : servir de **référence pour la période de transition et sa direction**, et de **cadre pour les candidats qui l'adoptent** lors du premier mandat élu. C'est aussi un appel à former **un large bloc national** qui dépasse les partis sans les remplacer.

Elle comporte trois niveaux : **la Charte**, texte court à signer et condition d'adhésion au bloc ; **la Vision**, le livre complet écrit à la première personne et soumis au dialogue, dont l'accord sur chaque détail n'est pas une condition d'adhésion ; et **les documents détaillés**, études sectorielles et projets de loi publiés progressivement.

La vision couvre huit ans, du 1er janvier 2027 à la fin de 2034 : une transition de 36 mois au maximum, suivie d'un premier mandat élu de cinq ans.

Pourquoi un Nouveau Pacte ?

Le Soudan a atteint un point où le retour aux anciennes règles du jeu n'est plus possible. L'État tel qu'il a été construit a échoué, la guerre a révélé cet échec, et le reproduire reviendrait à reproduire la guerre. Mettre fin aux combats ne suffit donc pas : il faut un nouvel accord national sur les fondements de l'État, avant de s'accorder sur qui le gouverne.

- **Les efforts de paix antérieurs ont échoué** parce qu'ils étaient des accords entre acteurs armés traitant un aspect de la crise et laissant intacte la structure de l'État.
- **La victoire militaire seule ne suffit pas**, car les armes peuvent arrêter une rébellion mais ne peuvent bâtir un État juste.
- **Un gouvernement de transition classique ne suffit pas** : essayé après 1964, 1985 et 2019, il a soit reproduit l'ancien ordre, soit duré assez pour créer des intérêts attachés à sa survie.
- **Changer les personnes ne suffit pas**, car le défaut réside dans la conception de l'État.

Où en sommes-nous ?

Indicateur	Valeur	Source
Personnes ayant besoin d'aide humanitaire	33,7 millions	Plan de réponse humanitaire des Nations unies 2026
Personnes déplacées internes	environ 8,9 millions, contre environ 4 millions de retours	OIM, mars 2026

Indicateur	Valeur	Source
Réfugiés dans les pays voisins	plus de 4 millions	Agences des Nations unies
Extrême pauvreté	environ 59 % (2025) contre 48 % (2023)	Banque mondiale
PIB 2025	60,2 milliards de dollars (prix courants)	Banque mondiale, avril 2026
Recettes publiques	4,2 % du PIB, environ 2,5 milliards de dollars	Banque mondiale
Inflation	111,5 % en moyenne en 2025	Banque mondiale
Dette publique	128,5 % du PIB	Banque mondiale
Années de régime militaire depuis l'indépendance	environ 57 sur 70	Calcul approximatif de l'auteur

Les forces et les opportunités du Soudan sont réelles : un peuple résilient et auto-organisé, d'immenses ressources naturelles, une position stratégique, une large diaspora et l'intérêt international pour la reconstruction. Mais elles sont entravées par des faiblesses dont nous sommes responsables : la multiplicité des armes, l'effondrement des institutions, une économie dévastée, une centralisation excessive et une corruption enracinée. D'où la stratégie de la vision : **traiter d'abord les faiblesses internes, car c'est ce qui ouvre la voie aux opportunités et réduit les menaces extérieures.**

Les douze principes

Mettre fin à la guerre ; un Soudan uni et souverain ; une seule armée nationale ; un État civil ; l'égalité de citoyenneté ; la primauté de la constitution et l'État de droit ; les droits et libertés fondamentaux ; justice et réconciliation ; une gouvernance décentralisée ; une économie productive et juste ; des élections libres et l'alternance pacifique ; et une transition de 36 mois au maximum. *(Le texte intégral de chaque principe figure dans la Charte ci-dessus.)*

Tout le reste est ouvert au dialogue : le système de gouvernement, le nombre de régions, le mode de scrutin, les modalités de la justice transitionnelle et la politique économique. L'auteur y expose clairement son point de vue, mais aucune de ces questions n'est une condition d'adhésion ; elles seront tranchées par le dialogue national, puis par le peuple.

Le chemin : les phases de la transition

Phase	Contenu	Période
Zéro	Décision du Conseil de souveraineté actuel de former l' Assemblée constituante de transition (100 membres)	octobre – décembre 2026
Un	L'Assemblée adopte la constitution de transition , puis approuve le	janvier – mars 2027

Phase	Contenu	Période
	Gouvernement de relèvement national et son programme	
Deux	Le dialogue national entre Soudanais , aboutissant à une charte nationale	mois 3 à 15
Trois	Mettre fin à la guerre et cessez-le-feu global	dès le mois 1 ; objectif avant le mois 18
Quatre	Arrangements de sécurité : unification des armes, intégration et démobilisation, restructuration de l'armée	mois 6 à 36
Cinq	Reconstruction et retour	à partir du mois 6
Six	Recensement, référendum constitutionnel et premières élections générales	mois 9 à 36
Premier mandat élu	Achèvement de la reconstruction, transformation économique, consolidation du fédéralisme, puis deuxièmes élections	2030-2034

Garanties contre la prolongation : une disposition constitutionnelle fixant la durée maximale, non modifiable ; l'incrimination de toute tentative de prolongation ; un budget protégé pour la commission électorale dès le premier mois ; et un tableau de bord public mensuel. **Les membres de l'Assemblée et du gouvernement de transition ne se présenteront pas aux premières élections.**

Les institutions de la transition

- **L'Assemblée constituante de transition** : première institution de la transition et condition préalable à la formation du gouvernement. Cent membres, **dix pour chacune des neuf régions** et dix experts indépendants, dont au moins un tiers de femmes. Elle adopte la constitution de transition, approuve et contrôle le gouvernement, et aucune modification constitutionnelle n'intervient sans son accord à la majorité des deux tiers ; elle ne peut prolonger la transition.
- **Un Conseil de souveraineté de trois membres**, aux fonctions protocolaires et de contrôle.
- **Le Gouvernement de relèvement national** : gouvernement civil resserré de personnes compétentes, de seize ministères au maximum, aux missions limitées et publiques.

- **Le Conseil national de sécurité et de défense**, organe constitutionnel réuni régulièrement pendant la transition, devenant dans l'État permanent un Conseil de sécurité nationale présidé par le président élu, les militaires y siégeant avec voix consultative.
- **Sept commissions nationales indépendantes**, outre une commission pour la constitution permanente.
- **Le Bureau central de lutte contre la corruption**, totalement indépendant, à direction et budget protégés.
- **Un ministère de la Réforme institutionnelle** rattaché au Premier ministre.
- **Le renforcement des capacités de l'État** par six leviers, dont le retour des compétences de la diaspora et une assistance technique conditionnée au transfert de savoir.

L'État : transitoire et permanent

- **Neuf régions pendant la transition** au lieu de 18 États : Nord ; Est ; Khartoum ; Grande Gezira ; Sennar ; Kordofan du Nord ; Kordofan du Sud ; Darfour du Nord ; Darfour du Sud. Un projet de loi sur la gouvernance régionale de transition fixe leurs limites, leurs compétences et une formule publiée de transferts financiers pondérée par la population (50 %), le besoin (25 %) et les destructions de guerre (25 %).
- **Pour l'État permanent, l'auteur propose six régions**, la décision revenant au dialogue national et au référendum.
- **Une république présidentielle fédérale** assortie de garanties : majorité des voix et au moins un quart d'entre elles dans la plupart des régions ; deux mandats au maximum ; parlement bicaméral ; cour constitutionnelle indépendante ; armée exclusivement fédérale.
- **Pas de droit de sécession** : la garantie des régions réside dans leurs pouvoirs et dans un partage équitable des ressources.

Sécurité et défense

- **Une seule armée intégrant à titre individuel et non par unités** les forces ayant combattu aux côtés de l'État, et dissolution des formations idéologiques et partisans.
- **Désarmement, démobilisation et réintégration** : 100 000 combattants enregistrés, 50 000 intégrés ou démobilisés en 18 mois, 160 000 d'ici la fin du mois 48.
- **Une force plus réduite et plus moderne** : 300 000 en 2034, dont 180 000 dans l'armée régulière et 120 000 dans une Garde nationale dont l'effectif et les garde-fous sont fixés par la loi et qui n'a pas de commandement distinct de l'armée.
- **Un double plafond de défense** : au maximum 3 % du PIB et 15 % de la dépense publique en temps de paix ; 5 % du PIB et 25 % de la dépense publique en guerre déclarée.
- **Le retrait de l'armée de l'économie** en cinq ans, et des villes.
- **Un contrôle civil constitutionnel** : ministre de la Défense civil, incrimination des coups d'État, commission parlementaire de sécurité nationale.

Guerre, paix et justice

La guerre soudanaise est constituée de trois guerres imbriquées : une lutte pour les armes au sein de l'État, une crise de la construction de l'État, et une guerre par procuration. Le remède est un nouveau contrat social associant à chaque cause une solution : le fédéralisme contre la marginalisation, l'alternance contre le monopole, une loi foncière nationale, et la justice transitionnelle contre l'impunité.

La justice transitionnelle repose sur sept éléments avec une protection institutionnelle pour chacun : commission vérité et réconciliation ; parquet spécialisé pour les preuves ; programme indépendant de protection des témoins ; tribunaux mixtes ; fonds de réparation ; réconciliations communautaires limitées aux litiges locaux ; coopération avec les mécanismes internationaux. **Aucune amnistie pour les crimes graves.**

Le retour sera volontaire, sûr et digne, avec un paquet d'aide pour chaque ménage et le plein droit de vote des déplacés et des réfugiés.

L'économie

- **L'objectif** : porter le PIB à environ trois fois son niveau d'ici 2034, de 60 à environ 180–190 milliards de dollars. C'est **un objectif ambitieux**, exigeant une croissance proche de 15 % par an ; le budget est donc construit sur un scénario modéré (environ 101 milliards en 2034). **Même ce scénario ne ramène l'économie à sa taille d'avant-guerre qu'aux alentours de 2034**, la production de 2025 ne représentant qu'environ 63 % de son niveau réel de 2022. L'ambition est ici une nécessité.
- **Trois phases** : stabilisation (mois 1 à 18), décollage (19 à 48), transformation (49 à 96).
- **Qui est affecté et qui gagne** : les entreprises détenues par les appareils sécuritaires, les réseaux de contrebande, les monopoles et les bénéficiaires des taux de change multiples perdent leurs privilèges ; les petits producteurs, les entrepreneurs respectueux de la loi, les agents publics, les régions et les pauvres y gagnent.
- **Les recettes publiques** passent d'environ 4 % du PIB à 15 %, source par source.
- **L'or** revient dans les circuits officiels par une chaîne complète, de la licence au raffinage et à la transparence ; l'agriculture tire la reprise ; la production d'électricité est triplée ; un fonds souverain préserve la part des générations futures ; et aucune ressource n'est mise en gage avant extraction.

Les personnes

- **Éducation** : « aucune génération perdue », le retour de chaque enfant non scolarisé, les enseignants avant les programmes, et un fonds national pour l'éducation et contre le chômage.
- **Santé** : programme d'urgence contre la famine et les épidémies, un établissement de santé à portée de chaque citoyen, et la santé mentale comme priorité.
- **Protection sociale** en trois couches : services de base universels ; transferts monétaires ciblés vers le cinquième le plus pauvre des ménages via l'identité numérique, avec un parcours d'enregistrement de terrain afin que nul ne soit exclu faute de documents ; et **une expérimentation rigoureuse d'un revenu de base garanti** (50 dollars par mois et par adulte) auprès de 10 000 ménages pendant deux ans, avec évaluation

indépendante avant toute généralisation. Une application universelle coûterait environ 15 milliards de dollars par an, soit près du quart du PIB de 2025, et n'est pas finançable dans l'horizon prévisible.

- **Femmes et jeunes** : au moins un tiers des postes de décision pour les femmes, et un programme intégré pour la génération de la guerre.
- **Médias** : libres et indépendants, un service public de radiodiffusion, et la lutte contre la désinformation par l'information.

Le Soudan et le monde

Le Soudan est un État africain et arabe à la position stratégique, et non un terrain d'influence. Sa politique étrangère est une **neutralité intelligente** : des relations avec tous sans alignement sur des axes ; **aucune base militaire étrangère** ; un travail avec les États riverains de la mer Rouge ; et un engagement actif dans l'Union africaine. Les relations avec tous les États, y compris ceux qui sont intervenus dans la guerre, reposent sur le respect de la souveraineté et la fin de toute ingérence, la porte restant ouverte à leur réparation.

Coût et financement

Sur un horizon d'environ dix ans, les programmes d'investissement et d'urgence sont estimés entre 100 et 171 milliards de dollars, le système de sécurité et de défense entre 43,5 et 59 milliards, et les sources attendues entre 84 et 171 milliards. **Ce sont des estimations hautes qui exigent une matrice de coûts détaillée**, et elles représentent un coût d'investissement total et non un engagement du budget soudanais.

La matrice de financement est explicite : il n'existe aujourd'hui aucun financement confirmé en dehors de l'aide humanitaire. Dons, financements concessionnels, fonds de reconstruction, investissement privé et allègement de dette sont tous **conditionnés à la paix et à un gouvernement civil**. La paix est donc la condition déterminante pour libérer les ressources.

Les hypothèses clés

La vision repose sur des hypothèses qu'aucun gouvernement ne peut garantir seul, énoncées avec leurs alternatives : l'acceptation par le Conseil de souveraineté actuel de former l'Assemblée constituante ; la fin de la guerre avant le mois 18 ; la coopération de l'institution militaire ; un consensus minimal entre les forces politiques ; la disponibilité de financements extérieurs ; le retour de l'or dans les circuits officiels ; un retour massif des déplacés ; la faisabilité d'un recensement ; et une stabilité relative dans le voisinage. **L'échec d'une hypothèse ne fait pas tomber la vision : il en modifie le cours ou en allonge le calendrier. Les constantes ne changent pas.**

L'appel

Nous ne vous demandons pas d'être d'accord sur tout. Nous vous demandons de convenir que le Soudan mérite un nouveau pacte, et d'y prendre part.

- **Si vous êtes un parti ou un mouvement** : adhérez à la Charte en conservant votre programme et votre identité.
- **Si vous êtes un syndicat ou une organisation de la société civile** : signez et participez aux documents sectoriels.
- **Si vous êtes une personnalité publique, un universitaire ou un entrepreneur** : signez et apportez votre expertise.
- **Si vous êtes jeune, déplacé, réfugié ou membre de la diaspora** : cette vision est la vôtre avant d'être celle de quiconque.

Documents et signature : ahdjadid.org · **Contact** : ahd@ahdjadid.org

À propos de l'auteur : Adil Abdelaati est un homme politique et écrivain soudanais, fondateur du Parti libéral soudanais en 2003 et secrétaire général adjoint de l'Alliance démocratique africaine pour la liberté et le progrès. Cette vision n'est pas un programme pour sa candidature à la présidence : la fonction dans laquelle il estime pouvoir le mieux servir son pays aujourd'hui est de contribuer à faire aboutir la formation d'un gouvernement civil pendant la transition, par le consensus national et la pression populaire. Il accepte la restriction que la vision propose à tous : **les membres de l'autorité de transition ne se présenteront pas aux premières élections.**